

**ARRÊTÉ DEP-2024-043 PORTANT NOMINATION DU JURY DU BACCALAURÉAT
PROFESSIONNEL GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-93 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2012 portant création du baccalauréat professionnel gestion des pollutions et protection de l'environnement ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2024-1000 conjoint nommant les présidents de jurys aux baccalauréats professionnels

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du baccalauréat gestion des pollutions et protection de l'environnement pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles, est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Christine LOUVEAU, enseignante-chercheuse

Présidente adjointe :

Madame Fatna LARADJI, enseignante

Enseignants :

Madame Nora BELADHAM
Monsieur Senouci ADDOU

Madame Biljana DONY
Madame Fatima MERAD

Professionnelles :

Madame Hassiba ALBANE
Madame Martine LETOURNEUR

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER